



Northeastern  
**PUBLIC HEALTH**  
**SANTÉ PUBLIQUE**  
du Nord-Est

## FICHE D'AUTO-INSPECTION D'UN CAMP DE LOISIRS

[inspections@neph.ca](mailto:inspections@neph.ca)

1 877 442-1212  
169, rue Pine Sud,  
C.P. 2012  
Timmins (Ontario) P4N 8B7

Nom du camp : \_\_\_\_\_ Nom du membre du personnel : \_\_\_\_\_

Address: \_\_\_\_\_ Date:(AAAA-MM-JJ) \_\_\_\_\_

### Avis

	Oui	Non	S.O.
L'avis d'intention d'ouverture est fourni au bureau de santé au moins 14 jours avant la date prévue de réouverture du camp.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Un plan de sécurité du camp est soumis chaque année au bureau de santé au moins 14 jours avant l'ouverture du camp et comprend les éléments suivants :</b>			
<input type="checkbox"/> <b>Dossiers relatifs aux campeurs :</b> Procédures concernant la conservation des dossiers relatifs aux campeurs renfermant leurs nom et adresse, ainsi que les personnes avec qui communiquer en cas d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <b>Dossiers sur la santé et la sécurité :</b> Procédures concernant la conservation des dossiers sur les incidents liés à la santé et à la sécurité qui surviennent au camp, y compris les mesures à prendre pour éviter d'autres incidents. .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <b>Contrôle des maladies transmissibles :</b> Mesures à prendre en cas d'éclosions ou d'éclosions soupçonnées ou de morsures d'animal, et notification du bureau de santé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Instructions concernant la marche à suivre si un membre du personnel ou un campeur présente des signes de maladie.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dossiers d'immunisation des membres du personnel, des bénévoles et des campeurs. Pour plus de détails, voir la section suivante.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <b>Sécurité incendie et prévention des incendies :</b> Plan de sécurité incendie élaboré conformément aux exigences de l'article 2.8 du <a href="#">Règlement de l'Ontario 213/07 : Code de prévention des incendies</a> (communiquer avec le service d'incendie pour obtenir d'autres renseignements). Le plan doit tenir compte de tout changement relatif aux activités ou aux installations (p. ex. capacité, nombre de bâtiments, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Procédures en place pour prévenir les risques d'incendie, y compris l'emplacement des feux de camp, l'entreposage des matières combustibles, l'incinération des ordures, etc.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les inspections de l'équipement (systèmes d'extinction d'incendie, hotte, générateur d'air chaud, chauffe-eau, détecteurs de fumée, avertisseurs de monoxyde de carbone et présence d'extincteurs adéquats dans les lieux prescrits, entre autres) sont à jour. Les rapports d'inspection doivent comprendre la date des vérifications, le nom de la personne qui les a effectuées et la fréquence des vérifications.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <b>Gestion des risques associés aux activités :</b> Description des activités terrestres et aquatiques (y compris les excursions à l'extérieur du camp), des risques qui y sont associés et des stratégies pour les minimiser (p. ex. surveillance envisagée, s'il y a lieu).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <b>Sécurité dans les zones riveraines :</b> Description de l'équipement de sécurité nécessaire, des dispositifs de communication et des marches à suivre. Pour obtenir d'autres détails, voir les sections ci-dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<input type="checkbox"/> <b>Certification des membres du personnel</b> : Liste de tous les membres du personnel ayant un certificat de secourisme valide, un certificat de manipulation d'aliments, etc. Voir les sections ci-dessous.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> <b>Surveillance</b> : Indiquer les rapports minimaux entre les membres du personnel et les campeurs qui seront maintenus et le rapport minimal approprié pour assurer la surveillance permanente des campeurs de moins de 13 ans ou celle des campeurs ayant des besoins particuliers par des membres du personnel ayant de l'expérience en animation et en surveillance d'enfants. Voir ci-dessous.  D'autres points parmi ceux qui sont présentés ci-dessous pourraient être inclus dans le plan de sécurité du camp, au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Des affiches des résultats de l'inspection (fournies par l'inspecteur ou l'inspectrice) sont apposées bien en vue.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Contrôle des maladies transmissibles

	Oui	Non	S.O.
Des procédures écrites sont en place afin de protéger les campeurs et le personnel contre les maladies transmissibles et de faire en sorte que le bureau de santé est avisé en cas d'éclosion soupçonnée au camp.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Surveillance

	Oui	Non	S.O.
Les exploitants du camp ont reçu la formation nécessaire pour assurer l'administration, la gestion et l'exploitation du camp ainsi que pour suivre les procédures du camp en matière de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a dans le camp un nombre suffisant d'adultes titulaires d'un certificat de secourisme valide pour que les campeurs soient sous la surveillance permanente d'au moins un adulte détenant un tel certificat.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les campeurs de moins de 13 ans et ceux qui ont des besoins particuliers demeurent sous la surveillance continue d'un membre du personnel du camp ayant de l'expérience en animation et en surveillance d'enfants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Un rapport minimal approprié entre les membres du personnel du camp et les campeurs de 13 ans ou plus a été établi et ce rapport est maintenu en tout temps pendant que le camp est ouvert.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Personnel médical

	Oui	Non	S.O.
Il y a un médecin résidant dans le camp ou les services d'un médecin peuvent être obtenus immédiatement en cas d'urgence médicale.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a dans le camp une infirmière autorisée ou un infirmier autorisé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il y a dans le camp une personne de 18 ans ou plus ayant un certificat de secourisme valide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Traitement médical

	Oui	Non	S.O.
Il y a une réserve suffisante de fournitures médicales.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les médicaments sont entreposés dans un lieu à accès contrôlé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a en place un processus permettant l'accès à plus de fournitures au besoin.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a un processus écrit concernant l'intervention en cas de choc anaphylactique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a d'autres moyens de communication pour obtenir des services d'urgence ou des soins médicaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Construction, éclairage, ventilation et sécurité incendie du camp

	Oui	Non	S.O.
L'emplacement et la construction du camp sont conformes au <a href="#">Règlement de l'Ontario 332/12 : Code du bâtiment (y compris les modifications)</a> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le camp est construit et maintenu de manière à protéger la santé et la sécurité des campeurs; il est maintenu dans un état de salubrité convenable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Un éclairage fixe convenable est maintenu durant toutes les heures d'activité du camp.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Remarque : On ne considère pas la lampe de poche comme un éclairage convenable dans les aires de couchage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les bâtiments du camp sont équipés d'un système de ventilation servant à éliminer les odeurs, les fumées, les vapeurs et la chaleur excessive.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans les aires de couchage, on peut ouvrir les fenêtres aux fins d'aération, et celles-ci sont dotées de moustiquaires pour empêcher les insectes et la vermine d'y entrer.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les détecteurs de fumée et les extincteurs d'incendie sont en bon état de fonctionnement et dûment installés dans le mois précédent l'ouverture du camp. Pour connaître les exigences qui s'appliquent, consultez le <a href="#">Règlement de l'Ontario 213/07 : Code de prévention des incendies</a> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les plans d'évacuation pour chaque bâtiment sont affichés à un endroit bien visible pour les campeurs à l'intérieur du bâtiment.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
On a communiqué avec le service local des incendies pour connaître les recommandations et les exigences en vigueur en plus de celles du <a href="#">Règlement de l'Ontario 503/17 : Camps de loisirs</a> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Toilettes et installations de buanderie

	Oui	Non	S.O.
Les toilettes sont propres et bien entretenues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les installations dotées de toilettes à chasse comprennent une alimentation permanente en eau courante chaude et froide, une réserve de papier hygiénique, des contenants à déchets, une réserve de savon et un mode de séchage des mains.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les installations dotées de toilettes sans chasse d'eau ou les cabinets d'aisance extérieurs comprennent une réserve de papier hygiénique, des contenants pour les déchets et des lingettes humides jetables présentées sous emballage. De plus, ils sont bien éclairés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les installations de buanderie sont alimentées en eau chaude et froide.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Couchage

	Oui	Non	S.O.
Les matelas, les couvertures, les oreillers et les taies d'oreillers sont propres et il y a en a suffisamment pour répondre aux besoins de toutes les personnes se trouvant dans le camp de loisirs. Les matelas devraient être fabriqués de matériaux lavables et non absorbants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Enlèvement des ordures

	Oui	Non	S.O.
Les ordures et déchets sont ramassés et enlevés aussi souvent que nécessaire pour maintenir le camp dans un état de salubrité convenable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Lutte contre les ravageurs

	Oui	Non	S.O.
Les bâtiments sont protégés contre l'entrée de ravageurs et exempts de conditions menant à la présence ou à la reproduction de ravageurs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
On tient des dossiers sur les mesures prises pour lutter contre les ravageurs et on les conserve en cas d'inspection.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Animaux

	Oui	Non	S.O.
Les chiens, les chats ou tout autre animal domestique susceptible de contracter la rage ont un certificat à jour de vaccination contre la rage et ont été vaccinés contre la rage au moins 30 jours avant d'être amenés dans le camp.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les certificats de vaccination contre la rage de tous les animaux sont accessibles en cas d'inspection.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il y a des instructions écrites précisant que dans le cas de toutes les morsures et égratignures d'animaux (y compris les chauves-souris et autres animaux sauvages) ou que dans une situation où l'on peut écarter la possibilité d'un contact direct avec une chauve-souris (p. ex. on trouve des chauves-souris dans une cabine où dorment des gens), il faut immédiatement signaler l'incident au bureau de santé. Pour en savoir plus, visitez la page du site Web du bureau de santé sur <a href="#">La prévention et le contrôle de la rage</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le <a href="#">Rapport d'incident d'exposition à un animal</a> se trouve dans le camp et le personnel du camp est au courant des exigences en matière de signalement, telles qu'elles sont décrites dans la politique connexe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Alimentation en eau potable

	Oui	Non	S.O.
Le réseau d'eau potable satisfait aux exigences du <a href="#">Règlement de l'Ontario 170/03 : Réseaux d'eau potable</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une politique écrite est en place relativement aux mesures à prendre en cas de problèmes de contamination de l'eau relativement à la source d'eau potable (p. ex. résultats d'analyse insatisfaisants, défaillance du traitement, bris de la conduite d'alimentation, déversement chimique, ou présence d'algues bleues, entre autres). Elle devrait comprendre une liste des sources d'eau potable de remplacement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si la source d'eau n'est pas municipale	Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs inspecte le réseau d'eau potable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	L'eau provient d'une source approuvée et est traitée comme il se doit.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Des échantillons d'eau ont été soumis aux fins d'analyse avant l'ouverture du camp et les résultats sont satisfaisants (les résultats de l'analyse doivent être accessibles en cas d'inspection).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
On connaît le <a href="#">Guide pour les exploitants et les propriétaires de réseaux d'eau potable qui desservent des établissements désignés</a> produit par le Ministère.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En cas d'excursions hors du camp, il y a des instructions écrites concernant les sources d'eau potable.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Préparation des aliments

	Oui	Non	S.O.
Les aires de préparation des aliments répondent aux exigences du <a href="#">Règlement de l'Ontario 493/17 : Dépôts d'aliments</a> (parties III, IV et VI).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les certificats de manipulation des aliments sont sur place et accessibles en cas d'inspection.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les aires de préparation et d'entreposage des aliments sont nettoyées à fond, désinfectées et dotées de tout l'équipement nécessaire et en bon état de fonctionnement avant l'ouverture et la date d'inspection.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
On tient des dossiers sur les sources alimentaires et le mode de transport/de livraison au camp.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
On tient des dossiers sur les restrictions et les allergies alimentaires et le personnel en est informé.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a une politique sur la réponse aux rappels d'aliments. Sur le site Web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments <a href="#">Restez branchés, restez informés - inspection.canada.ca</a> , on peut s'inscrire pour recevoir des rappels d'aliments et des avis de sécurité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Il y a en place une politique concernant les maladies d'origine alimentaire et les éclosions soupçonnées ou confirmées.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Utilisation sécuritaire de l'eau à des fins récréatives

	Oui	Non	S.O.
Les piscines, les spas, les aires de jeux d'eau et les pataugeuses, entre autres, satisfont aux exigences du <a href="#">Règlement de l'Ontario 565 : Piscines publiques</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les zones riveraines sont bien maintenues et exemptes de tout danger, et les ruptures de pente, les fonds rocheux et les zones peu profondes sont bien identifiés.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La partie de la zone riveraine utilisée par les campeurs est clairement délimitée par des panneaux, des bouées ou des bouées reliées par un filin qui sont clairement visibles et reconnaissables.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les tests de natation ont lieu dans les zones de baignade peu profondes, soit celles où l'eau a une profondeur égale ou inférieure à 1,35 mètre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les zones riveraines utilisées pour des activités aquatiques sont surveillées par des sauveteurs qui sont âgés d'au moins 15 ans et qui ont reçu un certificat de sauveteur au cours des deux années précédentes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une copie de tous les certificats de sauveteur est accessible en cas d'inspection	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nombre minimal de sauveteurs selon le nombre de baigneurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Deux sauveteurs sont nécessaires si de 1 à 25 baigneurs sont dans l'eau.			
<input type="checkbox"/> Trois sauveteurs si de 26 à 100 baigneurs sont dans l'eau.			

<input type="checkbox"/> S'il y a plus de 100 baigneurs, pour chaque tranche supplémentaire de 25 baigneurs ou moins dans l'eau, un sauveteur supplémentaire doit être présent			
<input type="checkbox"/> Il doit y avoir une surveillance supplémentaire s'il y a des personnes qui ne savent pas nager, des campeurs ayant des besoins particuliers ou des enfants de moins de cinq ans.			
Il y a des procédures écrites relativement aux situations dans lesquelles il faut mettre fin aux activités aquatiques (p. ex. algues bleues, orage, enchevêtrement d'algues ou présence d'objets coupants ou tranchants, entre autres).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Équipement de sécurité aquatique

	Oui	Non	S.O.
L'équipement de sécurité pour les piscines, les spas, les aires de jeux d'eau et les pataugeuses, entre autres, est conforme aux exigences du <a href="#">Règlement de l'Ontario 565 : Piscines publiques</a> .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le matériel de sécurité suivant doit être facilement accessible dans les zones riveraines : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Un ou plusieurs dispositifs de sauvetage flottants attachés à une boucle d'épaule à l'aide d'une ligne de six millimètres de diamètre et d'au moins 1,60 mètre de longueur.</li> <li><input type="checkbox"/> Une ou plusieurs perches de trois mètres de longueur ou plus.</li> <li><input type="checkbox"/> Un ou plusieurs dispositifs flottants pouvant être lancés, attachés à une ligne de six millimètres de diamètre et d'au moins huit mètres de longueur.</li> <li><input type="checkbox"/> Une planche d'immobilisation du rachis.</li> <li><input type="checkbox"/> Une planche à rame ou une embarcation, si une partie de la zone de baignade se trouve à plus de 50 mètres de la rive.</li> <li><input type="checkbox"/> Un téléphone ou autre dispositif de communication dans la zone riveraine ainsi qu'une liste des personnes avec qui communiquer en cas d'urgence et leur numéro de téléphone.</li> </ul>			
On a accès à une trousse de premiers soins pour les zones riveraines comprenant des fournitures en quantité suffisante et contenant au moins les articles suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> un exemplaire à jour d'un manuel général de premiers soins;</li> <li><input type="checkbox"/> des épingles de sûreté;</li> <li><input type="checkbox"/> des pansements adhésifs emballés individuellement;</li> <li><input type="checkbox"/> des tampons carrés de gaze stérile mesurant chacun 75 mm de côté;</li> <li><input type="checkbox"/> des bandes de gaze (50 mm et 100 mm);</li> <li><input type="checkbox"/> des tampons stériles utilisables comme pansements compressifs, emballés individuellement;</li> <li><input type="checkbox"/> des pansements triangulaires;</li> <li><input type="checkbox"/> des rouleaux d'ouate à éclisse;</li> <li><input type="checkbox"/> des éclisses à enrouler;</li> <li><input type="checkbox"/> des ciseaux;</li> <li><input type="checkbox"/> des gants non perméables;</li> <li><input type="checkbox"/> un masque de réanimation de poche;</li> <li><input type="checkbox"/> des pincettes;</li> <li><input type="checkbox"/> des pochettes de glace instantanée;</li> <li><input type="checkbox"/> des formulaires de rapports d'incidents;</li> </ul>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

<input type="checkbox"/>	de la solution antiseptique;			
<input type="checkbox"/>	des bandages stériles hydrofuges;			
<input type="checkbox"/>	du ruban adhésif imperméable;			
<input type="checkbox"/>	une couverture et un oreiller.			

## Intervention en cas d'urgence (procédures écrites)

	Oui	Non	S.O.
Registre des visiteurs et des invités, entre autres	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présence d'inconnus dans le camp	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Campeur disparu/campeuse disparue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fermetures de route ou accès limité au camp	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communication avec les parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communication avec le camp principal, en cas d'excursions hors du camp	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparation en cas d'urgence (voir la page <a href="#">Soyez prêt en cas d'urgence</a> du site Web de SPNE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<a href="#">Pannes de courant</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Conditions météorologiques extrêmes ( <a href="#">Chaleur extrême</a> et <a href="#">Froid extrême</a> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<a href="#">Feux de forêt</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<a href="#">Mauvaise qualité de l'air</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<a href="#">Inondations</a>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

## Installations (procédures écrites)

	Oui	Non	S.O.
Défaillance du système d'égouts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Défaillance du système de chauffage ou de refroidissement (selon le cas)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Génératrices de secours, le cas échéant – entretien et tests	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nettoyage général et assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Élimination, entreposage et transport des ordures et déchets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Tenue de dossiers

	Oui	Non	S.O.
Maintenance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Entretien de l'équipement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rapports d'incidents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Journal des températures	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activités de simulation d'urgence	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Contrats de service conclus avec des organismes externes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dossiers sur la lutte contre les ravageurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rapports de nettoyage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Autres (procédures écrites)

	Oui	Non	S.O.
Sécurité au soleil	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Protection contre les insectes (voir les renseignements sur la page du <a href="#">site Web de Santé publique du Nord-Est sur les tiques et les moustiques</a> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Observation d'animaux sauvages et prévention de l'exposition des campeurs, des membres du personnel et des visiteurs aux animaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plantes nuisibles (voir la page <a href="#">Les mauvaises herbes nuisibles en Ontario   ontario.ca</a> du site Web du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Agroentreprise)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

## Notes

### Ressources

- [Page du site Web de SPNE destinée aux exploitants de camps de loisirs](#)
- [Règlement de l'Ontario 503/17 : Camps de loisirs](#)